



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/2004/12  
11 décembre 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS  
(Soixante-sixième session, 17-19 février 2004,  
point 11 b) i) de l'ordre du jour)

**TENDANCES ET ÉCONOMIE DES TRANSPORTS**

**Liaisons de transport eurasiatiques**

**Troisième Conférence internationale Europe-Asie sur les transports  
(Saint-Pétersbourg, 11 et 12 septembre 2003)**

\* \* \*

**DÉCLARATION**

**TROISIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE EUROPE-ASIE  
SUR LES TRANSPORTS**

(Saint-Pétersbourg, Fédération de Russie, 11 et 12 septembre 2003)

Les représentants de gouvernements et de parlements de pays européens et asiatiques, d'organisations et institutions internationales dont les activités concernent les transports, les financements et d'autres domaines, d'associations de transport, de producteurs de biens, de propriétaires de cargaison et de conteneurs, d'organismes officiels et commerciaux, réunis à la troisième Conférence internationale Europe-Asie sur les transports, tenue à Saint-Pétersbourg les 11 et 12 septembre 2003,

*Conscients* de l'importance du rôle des transports pour réaliser un développement économique et social durable des pays d'Europe et d'Asie dans le contexte de l'importance géostratégique de plus en plus grande du continent eurasiatique au XXI<sup>e</sup> siècle,

*Soucieux* de promouvoir la coopération économique régionale grâce au développement des infrastructures de transport et des marchés des services,

*Tenant compte* de la demande croissante de transports fiables, efficaces, sûrs et écologiquement rationnels entre l'Europe et l'Asie de manière à promouvoir à l'échelle internationale le commerce, le tourisme, la communication d'entreprise, les échanges culturels et sportifs ainsi que la coopération économique dans le contexte de la mondialisation de l'économie,

*Considérant* que le renforcement de l'intégration dans le secteur des transports, grâce à l'établissement de corridors de transports internationaux et à l'accroissement de l'efficacité et de la transparence de ce processus, ainsi que l'adhésion aux principes de l'économie de marché ouverte créent des conditions propices à l'élaboration de nouveaux modes de coopération dans le secteur des transports entre les pays d'Europe et d'Asie en vue d'établir un système de transport eurasiatique intégré et fonctionnant de manière harmonieuse,

*Considérant* que des transports eurasiatiques efficaces, sûrs et écologiquement rationnels devraient être fondés sur un rapprochement entre les lois et règlements nationaux et les conventions et accords internationaux en matière de transport; la facilitation et l'harmonisation des procédures de transport, des procédures douanières et des autres procédures relatives au passage des frontières, la priorité étant donnée à celles qui concernent le trafic de transit; le développement coordonné des infrastructures de transport et les travaux de recherche correspondants,

*Reconnaissant* l'importance des activités mises en œuvre par la Commission économique pour l'Europe (CEE-ONU), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Commission européenne (CE), la Conférence européenne des ministres des transports (CEMT), l'Organisation de la coopération économique de la mer Noire (CEMN), l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF), l'Organisation de la coopération des chemins de fer (OSJD), le Conseil international de coordination du Transsibérien, la Réunion de coordination des transports de la Communauté d'États indépendants (CEI), le Conseil des transports ferroviaires de la CEI, l'Union internationale des chemins de fer (UIC), les institutions financières internationales et d'autres organisations internationales,

*Soulignant* le rôle crucial du secteur privé et des mécanismes du marché pour la mise au point de services de logistique et de transport efficaces et leur contribution positive à la mise au point et à la modernisation des infrastructures de transport en Europe et en Asie,

*Prenant acte* des dispositions des déclarations des deuxième et troisième Conférences paneuropéennes des transports (Crête en mars 1994 et Helsinki en juin 1997), des première et deuxième Conférences internationales Europe-Asie sur les transports (Saint-Pétersbourg en mai 1998 et septembre 2000) et *tenant compte* d'autres documents finals des conférences et réunions de haut niveau Europe-Asie sur les transports tenues entre 2000 et 2003,

A. Appuie les mesures et les décisions concernant les liaisons de transport eurasiatiques, notamment:

- L'adoption par le Comité des transports intérieurs de la CEE-ONU, à sa soixante-cinquième session, du projet d'objectifs stratégiques du Comité attribuant

un rang de priorité élevé aux activités relatives à la mise au point de liaisons de transport eurasiatiques (2003);

- L'adoption par le Comité des transports intérieurs de la CEE-ONU de la «Vision stratégique commune CEE-ONU/CESAP pour les liaisons de transport Europe-Asie» (2001);
- L'exécution du Programme commun CEE-ONU/CESAP sur la mise au point de liaisons de transport Europe-Asie et le projet, inscrit au Compte des Nations Unies pour le développement (UNDA), concernant le renforcement des capacités de création de liaisons de transport interrégional terrestres et terrestres-maritimes, approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies;
- Les résolutions de la CESAP 52/9 sur les ponts terrestres en Asie et entre l'Asie et l'Europe et 48/11 sur les modes de transport routier et ferroviaire vus sous l'angle des mesures de facilitation;
- L'exécution de la phase II du Programme d'action régional (2002-2006) du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique, approuvé par la deuxième Conférence ministérielle sur l'infrastructure (2001);
- La publication par la Commission européenne du Livre blanc de l'Union européenne intitulé «La politique européenne des transports à l'horizon 2010: l'heure des choix»;
- L'entrée en vigueur de l'Accord sur le corridor de transport international «Nord-Sud», la création et l'adoption du Conseil de coordination du corridor international de transport «Nord-Sud» (2002) et l'adhésion du Kazakhstan et du Bélarus à cet accord;
- Création du Comité directeur de la planification et de l'organisation de trains-blocs de conteneurs dans le corridor septentrional du chemin de fer transasiatique (2002);
- Organisation de voyages de démonstration de trains-blocs de conteneurs sur deux des quatre corridors de transport eurasiatiques: le Transsibérien et le corridor méridional (2002);
- Mise au point d'une méthodologie de la CESAP pour l'analyse des itinéraires de transport international afin de recenser les obstacles physiques et non physiques;
- Élaboration de l'Accord sur la Route d'Asie dans le cadre du Projet global de développement de l'infrastructure du transport terrestre en Asie (Projet ALTID);
- Création de l'Euro-Asian Transport Union (EATU) conformément aux résolutions adoptées par la deuxième Conférence internationale Europe-Asie sur les transports (2000).

- B. Confirment les directives sur le développement des corridors de transport Europe-Asie établies par la Déclaration adoptée par la deuxième Conférence internationale Europe-Asie sur les transports (Saint-Pétersbourg, 2000).
- C. Réaffirment leur appui aux principes et directives énoncés dans la section «C» de la Déclaration susmentionnée.
- D. Recommandent la stratégie ci-après pour le développement du réseau de transport Europe-Asie:
- Mise au point d'itinéraires/corridors et réseaux de transport eurasiatiques internationaux intermodaux intégrés;
  - Officialisation des itinéraires/réseaux de transport internationaux en concluant des accords internationaux ou en modifiant ceux qui existent déjà de manière à coordonner le développement de ces itinéraires et réseaux;
  - Facilitation des transports aux points de passage des frontières, dans les ports, etc., sur la base des conventions internationales pertinentes et établissement, lorsque cela est nécessaire, de comités nationaux de facilitation des transports et des échanges commerciaux composés de représentants de tous les ministères concernés et de toutes les parties prenantes;
  - Analyse des itinéraires et corridors pour recenser les obstacles physiques et non physiques;
  - Mise en œuvre d'itinéraires de transport international grâce à des arrangements et mécanismes opérationnels efficaces pour chaque itinéraire international et évaluation périodique du bon fonctionnement de chacun d'eux;
  - Introduction/développement des technologies modernes de l'information;
  - Développement de la logistique du transport;
  - Mise au point de partenariats public-privé avec les transitaires et les opérateurs de transport multimodal jouant un rôle dans tous les processus pertinents de prise de décisions;
  - Poursuite du renforcement d'une coopération efficace entre les organisations internationales et d'autres organisations intéressées;
  - Attention particulière à accorder aux besoins des pays sans littoral et des pays en transition.

Recommandent les initiatives ci-après pour mettre au point un réseau intégré de transport Europe-Asie:

1) *Dans le domaine du développement des infrastructures:*

- Intensification des travaux relatifs au Programme commun CEE-ONU/CESAP sur la mise au point de liaisons de transport Europe-Asie, y compris la création de l'Équipe spéciale CEE-ONU/CESAP, en coopération avec les représentants de la Commission européenne, les pays intéressés et les organisations internationales concernées, pour coordonner les efforts de développement internationaux, comme l'a approuvé le Comité des transports intérieurs de la CEE-ONU; ainsi que des activités prévues dans la composante CEE-ONU/CESAP sur les liaisons de transport Europe-Asie du projet inscrit au Compte des Nations Unies pour le développement (UNDA);
- Création au sein de la CEE-ONU, en étroite coopération avec la CESAP, d'un mécanisme efficace qui permettra en permanence de suivre l'évolution de la situation et d'appuyer toutes les activités des divers acteurs participant à la mise au point des liaisons de transport Europe-Asie;
- Poursuite des travaux visant à assurer l'interopérabilité des réseaux de transport en Europe et en Asie, tout spécialement en ce qui concerne la coordination pour les normes techniques (appliquées aux lignes ferroviaires à grande vitesse nouvelles ou modernisées, routes et principales voies d'eau intérieures sur les principaux corridors de transport Europe-Asie);
- Extension des réseaux de routes «E», de voies navigables et de transport combiné aux pays du Caucase et de l'Asie centrale;
- Création du réseau international commun de télécommunication dans le système de transport pour assurer un bon fonctionnement des corridors de transport Europe-Asie;
- Coordination des efforts des organisations internationales (CEE-ONU, CESAP, CEMT, CEMN, OTIF, OSJD, etc.) visant à améliorer l'infrastructure de transport combiné, en particulier en rédigeant le nouvel Accord Europe-Asie sur les principales lignes de transport combiné sur la base de l'Accord européen existant;
- Création de plates-formes internationales pour le transport multimodal et la logistique;
- Promotion des innovations dans les transports ainsi que de la recherche scientifique fondamentale et appliquée orientée vers la création d'un réseau intégré de transport Europe-Asie et élaboration de paramètres techniques harmonisés pour l'infrastructure des corridors internationaux de transport, en allouant des fonds suffisants à cet effet.

2) Dans le domaine des technologies modernes relatives au fret:

- Développement accéléré du transport combiné utilisant la même unité de transport ou le même véhicule sans transbordement des marchandises, en envisageant en particulier l'emploi de transbordeurs et d'allèges favorisant le transport combiné et le ferroutage;
- Poursuite des voyages de démonstration de trains-blocs le long des corridors de transport Europe-Asie en tant que moyen efficace de démontrer les avantages du transport ferroviaire dans le contexte des liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie; aide pour le projet commun CESAP/OSJD sur le développement du transport de conteneurs par trains-blocs entre l'Asie et l'Europe;
- Intensification des travaux sur l'unification des textes réglementant les activités de transport et concernant la technologie des processus de transport; renforcement de la qualité et de la sécurité des transports; réduction des effets sur l'environnement et accélération du mouvement d'adhésion de pays européens et asiatiques aux conventions et accords internationaux régissant les transports;
- Extension du réseau de terminaux de transport utilisés pour le transbordement intermodal;
- Application d'une politique tarifaire harmonisée pour le transport de conteneurs sur les principales lignes ferroviaires et routes des corridors de transport Europe-Asie;
- Appui pour la mise au point et la construction d'unités de transport multimodal complexes convenant à une utilisation dans le transport maritime sur de courtes distances et dans le transport par voies navigables intérieures.

3) Dans le domaine de l'élargissement de l'accès au marché des services de transport:

- Poursuite de la promotion des processus d'intégration des transports Europe-Asie, sur la base des accords et conventions internationaux pertinents et des normes et principes touchant le commerce et les services de transport à l'échelle internationale, en mettant fin à la pratique consistant à appliquer des droits et taxes discriminatoires et en éliminant toute autre discrimination à l'encontre des fournisseurs et des utilisateurs de services de transport;
- Renforcement de la participation du secteur privé et d'autres parties prenantes aux premières phases de la planification des infrastructures;
- Encourager une concurrence ouverte et équitable entre les divers modes et itinéraires de transport sur les liaisons Europe-Asie en incitant à créer des itinéraires de remplacement.

4) Dans le domaine de la promotion du développement du tourisme:

- Développement de services de transport de voyageurs entre l'Europe et l'Asie pour intensifier le tourisme international, la communication d'entreprise et les échanges culturels et sportifs, lancer des activités dans les secteurs correspondants de l'économie et encourager les investissements étrangers directs.

5) Dans le domaine des technologies de l'information:

- Création et introduction d'un système d'information harmonisé dans les pays d'Europe et d'Asie, y compris en ce qui concerne le contenu des messages, les échanges de données, la délivrance et le traitement électronique automatiques des documents de transport et des documents d'accompagnement, assurant la protection des informations contre un accès non autorisé;
- Création d'un espace commun d'information grâce à l'introduction d'un système d'information harmonisé pour les acteurs économiques sur les marchés des transports dans les pays d'Europe et d'Asie, y compris l'établissement d'une banque de données, les échanges de données informatisées, la délivrance et le traitement électronique automatiques des documents de transport et des documents d'accompagnement et le développement des réseaux de télécommunication pour les transports;
- Création d'interfaces intégrées d'information pour le transport combiné et mise au point de réseaux de télécommunication dans les transports pour assurer l'égalité d'accès des usagers de tous les pays à l'information;
- Non-discrimination dans l'accès de tous les clients aux services administratifs;
- Création de services avec «guichet unique» pour les entreprises qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas communiquer elles-mêmes avec les autorités;
- Création d'une base de données électronique dans le cadre du programme commun CEE-ONU/CESAP sur la mise au point de liaisons de transport Europe-Asie et établissement d'une carte des transports en Europe et en Asie, présentant des informations sur tous les projets, itinéraires et corridors de transport;
- Promotion du nouveau système de gestion de l'information établi dans le cadre de projets communs associant plusieurs pays et organisations.

6) Dans le domaine de la sécurité et de la réduction des effets des transports sur l'environnement:

- Intensification des travaux concernant les mesures de sécurité et lutte permanente contre les activités illicites et le terrorisme sur tous les corridors de transport Europe-Asie et dans tous les modes de transport;

- Échange d'informations sur les meilleures pratiques et application des prescriptions de sécurité imposées par l'Organisation maritime internationale et l'Union européenne en ce qui concerne les transports maritimes et les installations portuaires;
- Atténuation des effets négatifs du développement des transports (victimes, émissions et bruit par exemple) en élaborant et en appliquant des normes et règles internationales et en stimulant la recherche-développement sur les nouvelles technologies sûres et écologiquement rationnelles en ce qui concerne les véhicules et l'infrastructure;
- Renforcement de la coopération pour prévenir les situations d'urgence causées par des catastrophes naturelles et des accidents technologiques ainsi que pour y faire face et pour exécuter des projets environnementaux communs;
- Accélération du rythme des travaux sur les accords régionaux concernant la recherche;
- Opérations de secours et lutte contre les rejets accidentels d'hydrocarbures.

7) En ce qui concerne l'amélioration et la rationalisation des procédures douanières et la simplification du passage des frontières:

- Appuyer l'initiative de l'OSJD visant à tenir une réunion internationale pour examiner les questions concernant la simplification des procédures de passage des frontières dans les chemins de fer;
- Réduction du temps d'arrêt à la frontière pour les contrôles douaniers, sanitaires, vétérinaires et phytosanitaires;
- Intensification des travaux sur la facilitation des activités des opérateurs de transport international en réglementant dans tous les modes de transport les procédures de délivrance des visas d'entrée pour les membres d'équipage professionnels ayant les qualifications requises;
- Application de mesures de facilitation du passage des frontières des pays d'Europe et d'Asie par des véhicules routiers, y compris la simplification des procédures de contrôle aux frontières, l'annulation des acquits-à-caution de transbordement en cas d'application de la Convention TIR, l'annulation de l'enregistrement obligatoire des autorisations sur toutes les classes de produits dangereux, à l'exception de certaines, précisées dans l'ADR.

8) Pour attirer les investissements dans les infrastructures de transport:

- Attirer les investissements publics, privés et étrangers pour développer le secteur des transports et financer les projets infrastructurels à grande échelle visant à accroître la capacité des principales lignes de chemin de fer et pour renforcer l'infrastructure autoroutière, ainsi que les capacités et l'efficacité des voies navigables intérieures, ports et aéroports, en s'appuyant sur une évaluation socioéconomique positive de ces projets;

- Évaluer les conséquences économiques et sociales de l'exécution des projets internationaux de développement des infrastructures de transport en Europe et en Asie sur la base d'un document intitulé «Analyse socioéconomique coûts-avantages: série de lignes directrices pour l'évaluation des projets d'infrastructure de transport», publié par la CEE-ONU;
- Promotion et emplois de divers systèmes de partenariats public-privé (PPP) pour exécuter et mettre au point des projets d'investissement dans les infrastructures de transport sur les corridors eurasiatiques;
- Établissement d'une coopération appropriée dans le domaine des transports; établissement et organisation de liens de coopération; création de fonds de crédit-bail, d'assurance et de dépôt;
- Création d'associations d'investissement industriel et commercial avec participation financière éventuelle de pays tiers pour la réalisation de projets communs d'investissement et l'utilisation plus efficace des infrastructures de transport;
- Mise au point de structures financières et bancaires internationales pour attirer les capitaux aux fins de la modernisation de l'infrastructure des corridors de transports internationaux.

D. Recommandent d'appliquer les mesures ci-après en tant que décisions de la Conférence:

- Tenir la prochaine Conférence internationale Europe-Asie sur les transports en 2006;
- Créer le comité permanent d'organisation de la Conférence en s'appuyant sur la Euro-Asian Transport Union;
- Demander à la CEE-ONU et à la CESAP de poursuivre et intensifier encore leurs activités sur les liaisons de transport Europe-Asie en étroite coopération avec d'autres organisations internationales intéressées et avec la participation active des pays concernés.

E. Expriment leur reconnaissance au Gouvernement de la Fédération de Russie pour l'organisation de cette conférence; notent les efforts faits par les États participants pour appliquer les accords internationaux sur le développement de services de transport efficaces, sûrs et écologiquement rationnels sur les itinéraires eurasiatiques en soulignant aussi la contribution positive du secteur privé à l'amélioration des services de transport de voyageurs et de marchandises entre l'Europe et l'Asie.

Saint-Pétersbourg,  
12 septembre 2003

-----